RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02122
Numéro SIREN : 832 284 509
Nom ou dénomination : @AUTOSPLUS

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt 5633

1 **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2019

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise @AUTOSPLUS

Adresse de l'entreprise 69 ALL RN3 BOIS FLEURI 77410 CLAYE SOUILLY

SIREN 8 3 2 2 8 4 5 0 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 5 Durée de l'exercice précédent* 0

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

	ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	1 480	016	207	1 273
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	2 700	042		2 700
	Total I (5)	044	4 180	048	207	3 973
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	46 580	052		46 580
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Créances (2) — Autres* (3)	072	1 181	074		1 181
	Valeurs mobilières de placement	080	1 489	082		1 489
	Disponibilités	084	28 206	086		28 206
	Charges constatées d'avance	092	4 502	094		4 502
	Total II	096	81 957	098		81 957
	Total général (I + II)	110	86 137	112	207	85 930

	PASSIF		Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	8 432
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	10 432
	Provisions pour risques et charges — Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	29 408
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	19 024
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 23 336)	172	27 066
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	75 498
	Total général (I + II + III)	180	85 930

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	4 180
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

REÇU LE 09 JUIL. 2019 GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX N° de Repertoire :

18 583

© Sage

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise @AUTOSPLUS

Néant ☐*

Exercice N clos le 31 12 2018

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

A — RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210	388 102
	Production vendue — Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Production vendue — Services*		217	218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	2 037
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	390 139
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	315 887
	Variation de stock (marchandises)*			236	(46 580)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	99
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier .....)			242	95 341
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 513	244	2 280
	Rémunérations du personnel*			250	10 091
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	1 744
	Dotations aux amortissements*			254	207
	Dotations aux provisions			256	-
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262	5
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	379 074
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	11 065
	Produits financiers (III)		280		Charges financières (V) 294 66
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300	1 003
	Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	1 564
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	8 432

B — RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	8 432	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	1 564		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 — écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	1 003		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) 249)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 — ZFU-TE (44. octies et octies A) 987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 — JEI (44. sexies A) 989				
	ZRD (44. terdecies) 127 — ZRR (44. quindecies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 — Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990				
	ZFA (44 quaterdecies) 345 — Investissements outre-mer 344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies) 992				
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit 346			350	569
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	10 430	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	10 430	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise @AUTOSPLUS

Divers à réintégrer	Montant
PENALITES ET AMENDES	1 003

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise @AUTOSPLUS

Divers à déduire	Montant
CICE 2018	569

© Sage

REÇU LE

01 JUIL. 2019

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
Enregistré :

SASU @AUTOSPLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 69 Allée Rn3 Bois Fleuri
77410 CLAYE SOUILLY
RCS MEAUX : 832 284 509 000 29 – APE 4511Z

PROCÈS VERBAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2019

L'an deux mil dix neuf et le trente juin à dix heures, les associés se sont réunis au 69 Allée Rn3 Bois Fleuri – 77410 Claye Souilly, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

•Monsieur, CARBALLO Victor,
La somme de 2 000.00 € ..... 2 000 parts.

Total des parts présentes ou représentées : 1400 parts sur les 1400 parts composant le capital social

L'assemblée est présidée par Monsieur CARBALLO Victor, agissant en qualité de gérant.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation,
- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2018
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- le rapport spécial de la gérance sur les convocations visées à l'article L 223 – 19 du code de commerce.
- Le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits à l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnait la validité de la convocation.
Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et affectation des résultats,
- rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223 -19 du code de commerce et approbation de ces conventions,
- quitus à la gérance,
- ratification de la rémunération de la gérance,
- questions diverses

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur l'exercice écoulé, du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223 -19 du code de commerce, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 approuve le dit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 lesquels font apparaître un bénéfice de 8 432.00 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 8 432.00€ en totalité au poste de :

Origine

- Report à nouveau antérieur créditeur .....0.00 €
- Réserve légale.....200.00 €
- Résultat bénéficiaire pour .....8 232.00 €

Affectation

- A titre de dividendes pour .....0.00 €
- Report à nouveau créditeur pour .....8 232.00 €

- Soit un total Report à nouveau créditeur de : 8 232.00€

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligible à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres Revenus distribués	
ANNEE N-1	0	0	0
ANNEE N-2	0	0	0
ANNEE N-3	0	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance mentionnant la liste des conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce déclare approuver les termes de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité.**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération brute du gérant, CARBALLO Victor, qui s'élève à la somme de 0.00 € au titre de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale accepte de prendre à la charge de la société, les charges assises sur cette même rémunération.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité.**

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater quinquet du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés.

Cette résolution, mise aux voix est **adoptée à l'unanimité.**

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants et les associés.

SASU @AUTOSPLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 69 Allée Rn3 Bois Fleuri
77410 CLAYE SOUILLY
RCS MEAUX : 832 284 509 000 29 – APE 4511Z

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2019

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos du 31 décembre 2018 approuve le dit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 lesquels font apparaître un bénéfice de 8 432.00€.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 8 432.00€ en totalité au poste de :

Origine

- Report à nouveau antérieur créditeur .....0.00 €
- Réserve légale.....200.00 €
- Résultat bénéficiaire pour .....8 232.00 €

Affectation

- A titre de dividendes pour .....0.00 €
- Report à nouveau créditeur pour .....8 232.00 €

- Soit un total Report à nouveau créditeur de : 8 232.00€

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	1. Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres Revenus distribués	
ANNEE N-1	0	0	0
ANNEE N-2	0	0	0
ANNEE N-3	0	0	0

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance mentionnant la liste des conventions de la nature de celles visées à l'article L 223 -19 du code de commerce déclare approuver les termes de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération brute du gérant, Monsieur CARBALLO Victor, qui s'élève à la somme de 0.00€ au titre de l'exercice 2018.
L'assemblée générale accepte de prendre à la charge de la société, les charges assises sur cette même rémunération.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater quinquet du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés.

Cette résolution, mise aux voix est **adoptée à l'unanimité.**

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

SASU @AUTOSPLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 69 Allée Rn3 Bois Fleuri
77410 CLAYE SOUILLY
RCS MEAUX : 832 284 509 000 29 – APE 4511Z

Rapport spécial du gérant
Sur les conventions visées par l'article L 223 -19 du code du commerce
De l'exercice clos le 31 décembre 2018

En application des dispositions des articles L 223 -19 du Code du Commerce, nous avons l'honneur de vous informer de l'absence des conventions visées aux dits articles qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Fait à Claye Souilly,
Le 30 juin 2019

Le gérant

SASU @AUTOSPLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 69 Allée Rn3 Bois Fleuri
77410 CLAYE SOUILLY
RCS MEAUX : 832 284 509 000 29 – APE 4511Z

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNULÉE DU 30 JUIN 2019

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 8 432.00€ en totalité au poste de :

Origine

- Report à nouveau antérieur créditeur .....0.00 €
- Réserve légale.....200.00 €
- Résultat bénéficiaire pour .....8 232.00 €

Affectation

- A titre de dividendes pour .....0.00 €
- Report à nouveau créditeur pour .....8 232.00 €

- Soit un total Report à nouveau créditeur de : 8 232.00€

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligible à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres Revenus distribués	
ANNEE N-1	0	0	0
ANNEE N-2	0	0	0
ANNEE N-3	0	0	0

Pour copie certifiée conforme

La gérance

SASU @AUTOSPLUS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 69 Allée Rn3 Bois Fleuri
77410 CLAYE SOUILLY
RCS MEAUX : 832 284 509 000 29 – APE 4511Z

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LES OPÉRATIONS DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du livre Deuxième du code de commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous rappelons que les convocations à la présent assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont également été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaire net de 388 102.00€.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 379 074.00€.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importantes sont les suivantes :

• Achat de marchandises	315 887.00 €
• Variation de stocks	(46 580.00 €)
• Achat de matières premières	99.00 €
• Autres charges externes	95 341.00 €
• Impôts, taxes et versements assimilés	2 280.00 €
• Rémunération du personnel	10 091.00 €
• Charges sociales	1 744.00 €
• Dotations aux amortissements	207.00 €
• Autres charges	5.00 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 8 432.00€

Nous ne voyons pas d'autres éléments à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

- **Evénements importants depuis la clôture**

Néant

- **Situation de la société à la date du présent rapport.**

La société ne souffre pas d'un problème de trésorerie.

- **Évolution prévisible et perspective d'avenir**

Nous estimons que l'activité 2019 sera bien plus importante que l'exercice précédent en termes d'activité et de profitabilité.

- **Activité en matière de recherche et de développement**

Néant

2. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATIONS DES RÉSULTATS

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

- **Bilan**

Les principaux postes figurent ci-après :

- **Comptes de résultat**

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci après :

- **Résultat – Affectation**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 8 432.00€ en totalité au poste :

Origine
- Report à nouveau antérieur créditeur .....0.00 €
- Réserve légale.....200.00 €
- Résultat bénéficiaire pour .....8 232.00 €

Affectation
- A titre de dividendes pour .....0.00 €
- Report à nouveau créditeur pour .....8 232.00 €

- Soit un total Report à nouveau créditeur de : 8 232.00€

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligible à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres Revenus distribués	
ANNEE N-1	0	0	0
ANNEE N-2	0	0	0
ANNEE N-3	0	0	0

- **Dépenses non déductibles fiscalement :**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater quinquet du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés.

- **Conventions réglementées :**

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223 -19 du Code de Commerce.

Fait à Claye Souilly,
Le 30 juin 2019

Le gérant

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102017	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
@AUTOSPLUS 69 ALL RN3 BOIS FLEURI 77410 CLAYE SOUILLY France	69 ALL RN3 BOIS FLEURI 77410 CLAYE SOUILLY
SIRET 83228450900029	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : COMMERCE DE VOITURE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %	10 430	Déficit	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% ☐ — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% ☐

PV à long terme imposables à 19% ☐ — Autres PV imposables à 19% ☐ — PV à long terme imposables à 0% ☐ — PV exonérées (art. 238 quindecies) ☐

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐ — Pôle de compétitivité ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts. ☐

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. ☐

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % ☐

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? — Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 20052019 Lieu : Qualité : GERANT Nom du signataire : M CARBALLO VICTOR

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2019)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis (5)				*Total (a à h)*	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
M CARBALLO VICTOR 30 RUE SAINT PIERRE 77410 VILLEROY	2000	2018					

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	9 485	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

© Sage

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD2019

Désignation de l'entreprise : @AUTOSPLUS

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412	1 480	414		416	1 480	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	2 700	484		486	2 700	
TOTAL		490		492	4 180	494		496	4 180	

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502	207	504		506	207
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	207	574		576	207

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values — Court terme * ⑤	Long terme — 19% ⑥	Long terme — 15% ou 12,8% ⑦	Long terme — 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : @AUTOSPLUS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	17 752
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 916
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© Sage

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD2019

Désignation de l'entreprise : @AUTOSPLUS

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01102017 et clos le : 31122018 Durée en nombre de mois 15

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	0
dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	388 102
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL I	106	388 102

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	2 037
Variation positive des stocks	111	46 580
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	48 617

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	319 668
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	71 445
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	20 214
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	2 280
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	413 612

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	23 107

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	23 107

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	388 102
Effectifs au sens de la CVAE *	023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence — 024 du 01102017 160	au	31122018
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

© Sage

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2018 SIREN 832 284 509

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE @AUTOSPLUS

ADRESSE (voie) 69 ALL RN3 BOIS FLEURI

CODE POSTAL 77410 VILLE CLAYE SOUILLY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CARBALLO Prénom(s) VICTOR
Nom marital ____ % de détention 100 Nb de parts ou actions 2000
Naissance : Date 20061980 N° Département 75 Commune PARIS 14 Pays FR
Adresse : N° 30 Voie RUE SAINT PIERRE
Code Postal 77410 Commune VILLEROY Pays FR

Titre (2) ____ Nom patronymique ____ Prénom(s) ____
Nom marital ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Naissance : Date ____ N° Département ____ Commune ____ Pays ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2018

SIREN 832284509

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE @AUTOSPLUS

ADRESSE (voie) 69 ALL RN3 BOIS FLEURI

CODE POSTAL 77410 VILLE CLAYE SOUILLY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.